Image not found or type unknown

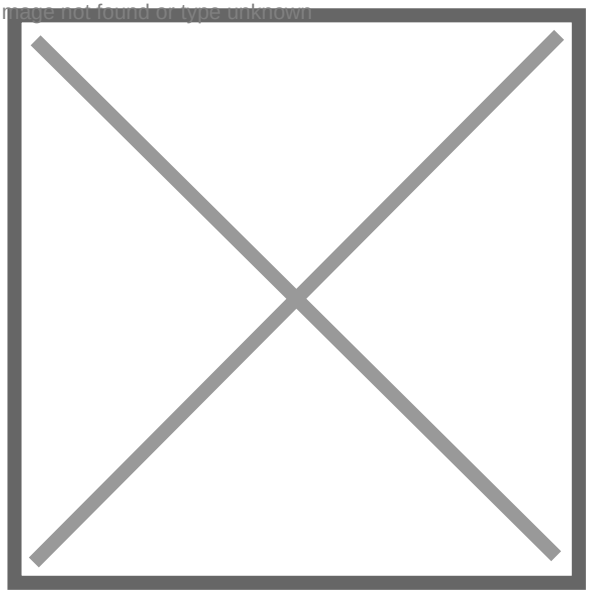

Caf Droit d'usage habitation

Par **loicdu sud**, le **01/01/2017** à **18:46**

Bonjour tout le monde je me présente Loïc de Marseille.
je vous expose ma question: la caf me demande afin de pouvoir percevoir mon complément de majoration AAH une demande de renseignement sur mon logement. Or je dispose depuis le 07.12.2016 d un droit d usage et d habitation sur ce dit logement .Est ce que une simple attestion explicative du nouveau propriétaire est valade ? et moi dois je marquer au questionnaire recu de la caf que je dispose de ce droit depuis le 07.12.2016?
Merci pour vos réponses et meilleurs vœux à tous.

Par **Visiteur**, le **01/01/2017** à **20:01**

Bonsoir,
Bien entendu, tout changement de situation doit être signalé lorsqu'on perçoit une aide, Apl, Rsa, Aah, Aspa, Reversion etc...

Par **loicdu sud**, le **02/01/2017** à **18:21**

Merci pour votre réponse. Mais alors si je comprends bien mon propriétaire doit donc faire une attestation à la caf leur expliquant qu' a compter de ce jour j ai ce fameux droit et donc voila tout rentre dans l'ordre et mon complément me sera reverse? merci de vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés